L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 12 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 26 JUIN 1878.

Electeurs Attention!

Règlements du comité de paroisse.

Des élections primaires du parti démocrate-conservateur, seront tenues le samedi 29 juin, dans chacun des wards de la ville, pour le choix des délégués qui composeront la convention de paroisse. On sait que cette convention sera chargée de choisir les candidats aux différentes fonctions, notamment celles de maire, d'administrateur, de représentants, etc. Les mêmes délégués participeront au choix des candidats au Congrès des deux premiers districts congressionnels.

On voit que le choix des candidats pour les fonctions les plus importantes dépendront de la composition de la convention de paroisse. Nous ne saurions donc trop engager tous les bons citoyens à se conformer aux conditions exigées pour être admis à voter aux élections primaires du 29 juin, et à s'entendre pour le choix de bons délégués favorables à la cause des réformes et de l'économie.

Nous publions ci-dessous les règlements adoptés par le comité de paroisse dans sa séance du 22 afin que les électeurs puissent les consulter.

RÈGLEMENT I.

Les officiers de chaque club central de *ward* devront être : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, deux délégués au comité de paroisse et tels autres officiers que les différents clubs jugeront nécessaires.

Les officiers devront être élus par les électeurs démocrates et conservateurs de chaque ward, à une élection qui devra avoir lieu en vertu des règlements ci-dessous prescrits.

RÈGLEMENT II.

Il devra y avoir un enregistrement et une révision d'enregistrement des votants du parti démocrate-conservateur de la paroisse d'Orléans, dans différents wards, vingt-cinq jours avant ladite élection.

RÈGLEMENT III.

Les électeurs de chacun des wards de la ville de la Nlle-Orléans étant membres du parti démocrate-conservateur, devront être convoqués à chaque club central de ward trente jours avant ladite élection, par chacun des présidents, par avis qui devra être public, dans un ou plusieurs journaux quotidiens de la paroisse, du fait au moins trois jours avant ladite élection. A ces assemblées chaque président du club central de ward devra désigner deux commissaires, un juge d'enregistrement et deux commissaires d'élection et donner aux différentes factions du ward une représentation équitable à cet effet, le président devra aussi désigner le nombre de clerks nécessaires. Les commissaires inspecteurs de bureau de président, parmi lesquels seront transmis par chaque faction [illegible] commissaires de [illegible] et d'enregistrement [illegible] certificat [illegible] signatures d'un [illegible] commissaires d'enregistrement [illegible] contresigné par le juge d'enregistrement et d'élection et qui doivent être [illegible] de voter à toutes [illegible] toutes primaires.

Immédiatement après la clôture de l'enregistrement des livres d'enregistrement de chaque ward, les commissaires d'enregistrement et d'élection [illegible] ward devront être [illegible] comité d'inspecteurs désignés par les présidents des clubs centraux de ward, de la manière indiquée ci-dessus, [illegible] avec son [illegible] ledit enregistrement et pourra, par le vote d'une majorité des membres de tout le comité, effacer des livres les noms qui [illegible] mal placés y être inscrits. Il doit [illegible] les [illegible] du parti démocrate-conservateur, chaque club central, à une assemblée qui devra avoir lieu trois jours avant la date de ladite élection. Aucun de ceux dont les noms auront été effacés des livres d'enregistrement ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins qu'il ne prouve qu'il en a été injustement rayé par un vote de la majorité des membres présents à l'assemblée de chacun des clubs centraux.

RÈGLEMENT IV.

Dans tous les cas où un club central, par une majorité des membres présents, décidera que deux ou plus de deux boîtes de scrutins sont nécessaires à la détermination primaire, le président devra désigner, pour chaque boîte, deux commissaires qui devront agir avec le juge. Les électeurs devront alors voter numériquement et à un seul endroit—poll.

RÈGLEMENT V.

Si le président d'un club central négligeait ou refusait d'exécuter les règlements établis, il sera du devoir du comité de paroisse de désigner les commissaires, le juge d'enregistrement et d'électionnet et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces règlements.

RÈGLEMENT VI.

Il sera du devoir des commissaires et du juge de certifier le résultat de l'élection et de transmettre ce certificat, le premier lundi qui suivra l'élection, au président des clubs centraux. Ledit certificat devra être endossé par le président et envoyé au comité de paroisse. Une majorité des commissaires et le juge devront décider toutes les questions qui pourront surgir à l'élection. Ils devront être guidés par les règlements établis.

RÈGLEMENT VII.

Personne ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins qu'il ne soit inscrit sur les livres d'enregistrement d'Etat de 1878 et ne soit membre du parti démocrate conservateur. Les *polls* devront être ouverts de six heures du matin à 8 heures du soir.

RÈGLEMENT VIII.

Dans les wards où il n'y aura qu'une seule liste de candidats aux places d'officiers du club central et où une élection loyale pourra avoir lieu à une assemblée générale *mass meeting* — ces règlements pourront être suspendus.

En addition aux règlements qui précèdent, voici le texte d'une résolution adoptée :

Résolu que, les clubs centraux des divers wards désigneront l'endroit où l'élection des officiers des clubs et l'organisation des dits clubs auront lieu par vote; que toute élection tenue à un endroit autre que celui qui aura choisi le club central sera nulle.

Circulaire adressée aux Clubs de Wards.

Comité de Paroisse,
Parti Démocrate-Conservateur,
Nlle-Orléans, 23 mai, 1878.

Aux Présidents des Clubs centraux de Wards.

Conformément aux règlements adoptés par ce comité, les instructions suivantes sont publiées pour vous servir de guide.

Vous réunirez vos clubs respectifs le samedi 1e juin 1878, et à cette réunion, vous nommerez conformément aux règlements, un juge d'enregistrement et d'élection et des commissaires d'enregistrement en nombre tel que vous le jugerez nécessaire.

Le lundi 3 juin, vous ferez ouvrir les livres d'enregistrement dans vos wards respectifs et vous changerez vos commissaires de changer le lieu du bureau d'enregistrement, tous les trois jours, de façon à fournir à chaque électeur de votre ward toutes les facilités d's'enregistrer.

Vous ferez clore les livres d'enregistrement le jeudi 20 juin 1878, époque à laquelle les registres seront remis à un comité d'inspecteurs, dont les devoirs sont prescrits par le règlement III.

Le mercredi 26 juin 1878, vous réunirez vos clubs dans le but d'entendre le rapport du comité des inspections.

Vous fournirez au juge d'enregistrement et d'élection et au comité d'inspecteurs une copie des règlements.

HENRY C. BROWN,
Président du Comité de Paroisse.
A. J. KELLY,
Assistant-Secrétaire.

REALLY PURE, DELICIOUS & SUPERIOR
CHAMPAGNE WINES
MADE IN 1878
RENAUD FRÈRES & Co.
SOLE AGENTS FOR THE UNITED STATES
Also, agents for MARTELL & CO of GNAC et ESCHENAUER & CO à BORDEAUX. For sale à la Nouvelle Orléans chez E. Rampolt et chez tous les négociants en vins.
27—4 Mai—1an

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménagent une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le *recto* des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite *sur* une enveloppe cachetée, *dans* laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose :

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRIÈRE,
MERCIER, S. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET, ALFRED MERCIER,
RAOUL JUMONVILLE.

OFFICIEL.

Comité Central de l'Etat.

Salle du Comité Central de l'Etat, Parti démocrate conservateur de l'Etat, Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, conformément à l'appel. Le col. I. W. Patton occupait le fauteuil du président et un quorum était présent.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées :

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentants, au Congrès, des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation, à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissensions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne, dissensions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidat—ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature ; ces dissensions se elles continuent, devant être un danger imminent pour les candidatures démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, ou des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER JR,
secrétaire.
P. J. SULLIVAN,
sous-secrétaire.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes prévues par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

Taxe de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

2 à raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

SPECTACLES BALS &c.

PREMIER
Grande Fête-Nique Militaire
—DONNÉ PAR LA—
1re Compagnie des Cazadores d'Orléans,
DIMANCHE, 30 JUIN 1878,
AU JARDIN MAGNOLIA.
PROGRAMME;
Evolutions militaires—Garde—Parade et exercices de batterie montée.
PRIX.
1° La Compagnie de 24 hommes la mieux exercée—entrée ouverte à toutes les Compagnies—Pot à eau en argent plaqué.
2° Tir à la cible, carabine Springfield—concours ouvert à tout le monde—une médaille en or.
3° Course à pied—5 dollars en or.
Des invitations pour danses peuvent être obtenues des membres dont les noms suivent :
—COMITÉ D'INVITATION—
Capt. José Liado, 203 rue de Chartres; Lieut. J. R. Torres, 94 rue Baronne; Lieut. B. Puig, 60 rue du Canal; Lieut. Tomas Rueda, 223 1/2 rue Gravier; Heu. J. Jane, 164 rue du Canal; Heu. Juan Mendezarta, 230 rue Tchoupitoulas; Jaime Vilera, Caporal.
ENTRÉE..... 50 Cents.
23juin—6t

TROISIÈME
Grande Fête Champêtre
DONNÉE PAR LA
Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice,
(Casernes et Versailles)
AU MAGNOLIA GROVE,
Dans les Casernes des Etats Unis (U. S. Barracks) coin Levée et Delery.
DIMANCHE, 30 JUIN 1878.
Prix du billet - - - - - - - 50 sous
Dames et enfants, gratis.
Le tirage de la Tombola pour les prix suivants aura lieu le soir de la fête.
1er prix—Une parure en or pour dame.
2e —Un medaillon en or.
3e —Une canne fantaisie.
4e —Un gobelet en argent.
5e —Une caisse vin (Château-Margaux).
Une magnifique garniture de toilette, montée en argent, sera donnée par le comité à la dame ou demoiselle qui aura vendu le plus de cartes.
Ces prix sont en exhibition chez M. J. C. Meyer, bijoutier, No 321 rue Vieille-Levée.
On peut obtenir des invitations pour danses en s'adressant à Mr P. V. Relimpio, No 7 rue des Français, ou No 103 rue Marigny; Mr F. Duffèche, près des Abattoirs; Mr D. Boireau, coin Levée et Tricou; Mr Jacob Alt, coin Dauphine et Pologne; Mr Victor Provensal, No 87 rue Elmire; Mr A. Dazet, No 211 rue Decatur; Mr F. Brunet, No 221 rue Decatur; Mr Romain Sénac, coin Conti et Bourgogne, ou 28 marché français.
Aucune dame ne sera admise sans une carte d'invitation.
Le programme des courses et autres amusements sera publié sous peu.
En cas de mauvais temps la fête sera renvoyée.
N. B.—Les billets qui ne seront pas remis au Comité avant ou le jour même de la fête seront considérés comme rendus.
9juin—DeJ au 23 et 1j

State National Bank.

Nouvelle-Orléans 11 juin 1878.
Avis est donné que le capital de cette banque, lequel était de HUIT CENT CINQUANTE MILLE PIASTRES, a été réduit, par un vote des actionnaires, le 22 mai 1878, à QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE PIASTRES et que cette réduction a été approuvée par le contrôleur du current.
Tous les certificats d'actions sont par le présent avis, rappelés, ils seront remplacés par de nouveaux certificats dans la proportion d'une action du capital réduit pour deux actions de l'ancien capital. Tous les dividendes provenant de bénéfices ainsi que les dividendes résultant de la réduction du capital ne seront calculés que sur le nouveau capital ou capital réduit.
CHAS. L. C. DUPUY,
13 juin—2aom. Caissier.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS,
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bleus.
Coin Vieille Levée et Baouville.
18 juil 77—1 an Nlle Orléans.

J. VERGNOLE,
65.....Rue Decatur.....65
—IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.
Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. *dUBA & CO.* Cognac de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux. CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES
Supérieur à tout autre.
Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.
J. VERGNOLE,
9 déc—77—1an Propriétaire, N. Orléans

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.
82.....Passage de la Bourse.....82
Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations françaises. Je me charge également de procurer des passe-ports avec promptitude. 27 oct—1an

Argent à prêter
SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.
Bureau de prêts de HART,
Au No 43 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
13 jan—1an Directeur.

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine : Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Grattalées, Larynglte, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.
L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de
L'EUCALYPTUS BITTERS.
Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par P. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour sa guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté l'efficacité de l'Eucalyptus.
Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de France.
Le *Bitter Eucalyptus*, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.
Dépôt général : BURKE & THOMPSON, No. 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.
19mai—1an

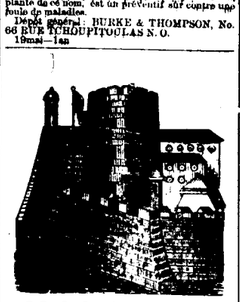

Malakoff Bitters,
PATENTÉ EN 1866.
Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.
ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant
96.....RUE CONTI.....96
Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sûr que l'on ait encore produit jusqu'à ce jour. Il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsque on les mange modérément, ont un excellent résultat de corps et donnent des appétits dignes, vous aussi un excellent estomac.
Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations toniques et stimulantes connues. Le propriétaire présente à l'appui de son affirmation les certificats de la Faculté de la Louisiane. Il guérit en quelques jours les cas de dyspepsie, constipation, maux de tête, fièvre, manque de sommeil, etc. Il est recommandé par les médecins comme le meilleur remède connu pour les dames qui se trouvent dans une condition intéressante. Il guérit en quelques jours les dyspepsies, constipations, maux de tête et les maux de reins. C'est un tonique pour les dames dans les cas d'épuisement du système.
C'est un breuvage délicieux pour les dames et les enfants et un remède pour les malades. Il guérit les fièvres intermittentes.
M. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et portent un cachet rouge livré aux buvetiers A. W.

SPECTACLES, BALS, &c.

C. I. A. U.
GRAND BAL MASQUÉ ANNUELLE
DU 4 JUILLET,
—DONNÉ PAR—
La Société de Bienfaisance des Commis,
AUX BAINS CHOUTEAU.
Il y aura, à cette fête :
Le plus grand feu d'artifice qu'on ait jamais vu à la Nlle-Orléans; un grand nombre de
Jeux en plein champ;
Des danses dans les deux salles de danse.
On peut adresser à l'un des membres de la société les demandes d'invitations pour dames.
Prix du Billet..... Cinquante cents.
Rétablissement du Mercredi au Dimanche.
23juin—6t

Maximilian Herrmann
Hong Kong Tea Co.,
BATISSE HONG KONG,
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Cette compagnie importe et vend du THÉ.
—ELLE VEND DU—
CAFÉ GRILLÉ,
Au No 89 de la rue du Canal,
Après l'encoignure Chartres :
Au No 179 de la rue Poydras, de la rue Dryades, Après l'encoignure Carondelet.
Au No 379 1/2 de la rue Erato; Au-dessus
Au No 227 de la rue Vieille-Levée,
EN FACE DU BAZAAR MARKET.
(Marché Français.)
Achetez nos CAFÉS GRILLÉS.
Cafés que nous grillons de la véritable manière arabe et que nous vendons 20 sous.
2 livres de CHOCOLAT pour 45 sous.
Le THÉ de $1.20 se vend aujourd'hui, 75 sous.
30mai—MeJ 8—1an

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Emprunt de 250,000 Piastres,
SOIT 1,250,000 FRANCS.
Autorisé par le Saint Siège le 8 Novembre 1877, et voté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans, dans sa séance du 11 Janvier 1878.
Emission de 2940 Obligations Hypothécaires divisées en quatre séries comme suit :
Série A—40 Obligations de chacune $1000 ou Fr. 5000.
Série B—100 Obligations de chacune $200 ou Fr. 1000.
Série C—1000 Obligations de chacune $100 ou Fr. 500.
Série D—1800 Obligations de chacune $50 ou Fr. 250.
Lesquelles obligations datées en cette ville du 1er Janvier 1878, signées du Président du Très-sorier, du Secrétaire et munies du sceau de la Société, sont payables *Au Porteur* par le Notaire De Armas. Elles portent un intérêt annuel de cinq pour cent net d'impôt, de deux à paiements du capital payable par semestres, suivant coupons annexés, le 1er Juillet et le 1er Janvier.
Le capital remboursable au pair en vingt ans dès pour vote de Dimanche du sort annuel à partir du 1er Janvier 1882.
L'intérêt et l'amortissement payables à la Nouvelle-Orléans, New York à Rome, à Paris et dans plusieurs autres villes des Etats-Unis et de l'étranger.
La souscription est ouverte, à la Nouvelle-Orléans :
AU SÉCRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ,
A LA MAISON A. CARRIÈRE & SONS,
A LA BANQUE DE LA PAIX,
A LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HIBERNIA,
A Rome et à Paris.
BUT DE L'EMPRUNT.
Pendant la crise qui a suivi la guerre de sécession et qui a si lourdement pesé sur la Louisiane, l'Administration Diocésaine a maintenu un système qu'elle est résolue d'éteindre. Déjà une amélioration considérable s'est produite depuis un an dans la situation financière du Diocèse. Cette amélioration ne peut que s'accroître à mesure que l'administration obtiendra la réduction des taux d'intérêt qu'elle est en mesure de prétendre. Les taux des obligations en Louisiane, est trop élevé pour une société religieuse dont le pouvoir ne repose sur aucune certaine. Elle ne peut chercher aucun profit éventuel dans des entreprises aléatoires ou dans des spéculations incompatibles avec sa mission de bienfaisance et de charité. Ce n'est donc point pour créer de nouvelles dettes que le présent emprunt est négocié, c'est pour unifier et consolider les dettes antérieures, et en procurer, sans effort, l'amortissement graduel et régulier par le moyen des revenus ordinaires du Diocèse, et sans compromettre ses biens, quoiqu'en les affectant. Tel est le plan formellement approuvé par sa Sainteté Pie IX, et adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine de la Nouvelle-Orléans.
GARANTIES.
Le Diocèse de la Nouvelle Orléans forme une société incorporée selon les lois de l'Etat sous le nom de NOTRE CATHOLIQUE ROMAINE DU DIOCÈSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Cette société offre aux prêteurs une garantie matérielle et une garantie morale.
Comme corporation légalement instituée, elle jouit de tous les droits et privilèges attachés à la personne civile. Elle peut, aux termes de sa charte, s'obliger, acquérir, emprunter, engager, aliéner, hypothéquer ses biens, meubles et immeubles. Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de ladite société a, pour les causes susdites plus haut, décidé à l'unanimité d'emprunter jusqu'à la somme de $250,000 au taux d'intérêt de cinq pour cent, garanti par une hypothèque spéciale sur tous les biens aliénables du Diocèse. Ce vote a été ratifié par acte passé le 26 janvier 1878, devant Me Octave De Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et par les hypothèques prises dans les différents ressorts où les biens sont situés, ainsi qu'il ressorte par les certificats délivrés au même notaire.
L'amplitude de toutes les sûretés relatives au dit emprunt est déposée chez Me De Armas, notaire public, à Paris.
Comme société religieuse, la dite corporation engage son honneur, sa bonne foi, son avenir. Elle est appelée à traverser toutes les crises et à leur survivre. Elle puise sa vitalité à la racine même d'une institution qui a été le siècle, l'Eglise Catholique Romaine. Elle relève immédiatement du Saint-Siège auquel elle présentera, chaque année, un compte-rendu fidèle de sa gestion.
NATURE DES SÛRETÉS OFFERTES EN GARANTIE.
D'après la situation officielle remise dernièrement au Séminaire, les biens occidentaux de ce diocèse se divisent en :
Propriétés indépendantes ou inaliénables, évaluées à environ ..... $1,020,000 — (5,100,000 francs.)
Propriétés aliénables, évaluées au minimum à environ ..... $1,080,000—(5,400,000 francs.)
Dans ces dernières, qui seules sont frappées par l'hypothèque, figurent pour une valeur double de l'emprunt négocié, nombre de maisons, de terrains de champs et d'autres propriétés d'un excellent rapport et étrangères au service du culte.
SERVICE DES INTÉRÊTS—AMORTISSEMENT.
Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de la Corporation a constaté qu'en dehors des recettes inaliéné irrégulières, les revenus annuels assurés du Diocèse, défalcation faite de tous les frais d'administration, balaient un excédant de $30,000 (150,000 francs) disponible semi-annuellement; et il a statué :
1° Que pour le service ponctuel des intérêts, une somme de $19,500 (98,500 francs) sera, à partir du 1er janvier 1878, et annuellement dans la suite, prélevée, appropriée et déposée en banque, à crédit des obligations, objet du présent emprunt;
2° Que pareille somme de $12,500 (62,500 francs) sera, annuellement aussi, à dater du 1er janvier 1892, prélevée, appropriée et déposée en banque pour être appliquée à l'amortissement graduel de la dette, et ce, d'année en année, jusqu'à son entière extinction;
3° Que dans aucun cas et sous aucun prétexte les sommes prélevées, appropriées et déposées, comme il vient d'être dit, ne seront détournées de leur destination.
RÉSUMÉ.
Il ressort de tout ce qui précède :
Que l'emprunt est négocié pour éteindre tous comptes antérieurs;
Qu'il représente le passif de la Société Catholique Romaine dont il unifie et consolide la dette et en réduit les intérêts;
Qu'il est contracté par une société stable, et autorisé par le Saint-Siège;
Qu'il est garanti par une hypothèque spéciale sur des biens dont la valeur est environ cinq fois supérieure;
Que le service des intérêts et l'amortissement du capital sont matériellement assurés;
Les obligations hypothécaires du Diocèse de la Nouvelle-Orléans constituent, en conséquence, un titre de premier ordre, offrant la même sécurité que les valeurs les plus recherchées par les capitalistes.
Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1878.
I. M. J. PERCHÉ,
Archevêque.
MILLET, V. G.,
Administrateur des Finances.
22mai—6m—DMeJ

AVIS.
P. CASAUBEIILH,
A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture, au No 15 de la rue Ste Anne, d'un magasin de vêtements confectionnés, de gros et de détail, attendu à un magasin représentant de plusieurs maisons pour les ventes de vêtements de Fabrique Bidaque, rue Ste Anne et Royale. Les habitués de la campagne sont respectueusement invités à l'honorer de leurs visites; ils y trouveront du linge de travail à des prix défiant toute concurrence. Vêtements faits sur commande en toutes quantités. Coupe élégante garantie.
Mai—6m—D Mai

PHILIP WERLEIN,
No. 136 RUE DU CANAL.
Le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud.
M. WERLEIN offre ses nouveaux pianos à
200 PIANOS ET ORGUES
Comprenant les célèbres
Pianos Chickering
qui sont sans rivaux.
Ainsi—les excellents
Pianos Mathushek, Hardman & Hale, droits et carrés.
Ainsi les
ORGUES renommées
GESSET & MASON & HAMLIN,
Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes.
PIANOS NEUFS pour $200 et au-dessus, pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au-dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au-dessus.
Réparation, accord, loyer et échange de pianos, aux conditions les plus raisonnables.
Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.
19 mai—

MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRUNEWALD,
Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde,
QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE
PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,
PIANOS DONT PLUS DE 67,000 sont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.
Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'obtiennent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement ne peut satisfaire à des conditions aussi avantageuses et aussi plus bas comptant.
NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS" qui excellent TOUS LES AUTRES, pour la vente des pianos et recherchés de EKAF MAINES ET FISHER—qui sont en boîte à des conditions [illegible] et aux plus bas comptant.
Les célèbres orgues des maisons [illegible] sont importées directement de la fabrique.
VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.
Louis Grunewald,
Successeur à Grunewald Hall, No 114 & 116 de la rue Baronne.

PHARMACIE DUCONGE,
39.....RUE DE CHARTRES.....39
NOUVELLE-ORLÉANS.
A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.
Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorable et si bien connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'il y a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison solliciter des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente de Wilcox's Dysentery Remedy.
1er sept.—1 an.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE,
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud
17 mai 78.—1 an. 54 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans, L.

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE,
(Hôtel Montross),
A BILOXI, MISSISSIPPI
Cet hôtel est ouvert et restera ouvert tout l'été et l'hiver.
Le propriétaire annonce à ses amis et au public qu'il a pris à ferme cet hôtel et l'a mis en état de satisfaire tout le monde.
Il a beaucoup améliorer le plus ancien hôtel connu jadis sous le nom de Gulf Grove. Il a fait réparer et repeindre et la transformé en retraite de célébrités de clubs et de compagnies. Un immense terrain couvert de chênes offre tous les agréments nécessaires à ceux qui voudraient y établir des campements en y donner des pique-niques.
Les deux hôtels sont sur la plage et à 600 pieds de belles cabines à bains. Rien de vast de la le golfe du Mexique. C'est l'endroit qui il faut aux amateurs de courses en bateaux et de pêches.
Les voyageurs peuvent prendre leurs repas à raison d'UNE PIASTRE, et les bains ne leur coûteront rien.
S'adresser à
P. J. MONTROSS, propriétaire,
ou E. H. FARGUAR, F. U. Bx.
18 juin—2 T2 m 1877. E. O. Lisr.

THÉ ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.
THÉ ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du comfort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les vins qui sont grandes et bien aérées. Il y règne pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On peut faire des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. THE ROYAL a pour succursale
THE OCEAN HOUSE,
Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un hôtel, construit sur le plage sablonneuse du Lake Ontario. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay de l'autre, y entretiennent une température de tiédeur. On y a ajouté les agréments de la pêche des poissons frais sur l'eau, des rafraîchissements sur le rivage, etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.
L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.
Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à
HOOD & BROTHER, propriétaires,
Hamilton, Ontario.
20mai—

GRANDE ILE.
La Maison WILLOZ est ouverte pour la réception des malades à la 5e juin 1878.
La GRAND'ILE offre plus d'avantages pour ceux qui veulent jouir de la santé en de plaisirs qu'aucun autre endroit du Sud où l'on prend des bains de mer. Outre ces bains on peut jouir de la pêche des poissons.
Les cuisines sont sous la direction d'habiles cuisiniers.
Les prix de la pension sont modérés, et des arrangements particuliers sont pris avec les familles. Pour plus amples informations s'adresser au No. 1565 rue Gravier, ou No 18 rue Conti ou à
GEORGE WILLOZ, Propriétaire.
Le bateau à vapeur JOHN F. KRANTZ, qui fait des trajets réguliers à l'île ci-dessus mentionnée, débarquera ou prendra les passagers à mon wharf.
26mai—1m DMJ.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner le plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le comfort désirable. Des prix sont très modérés. 1 juin—2m

Montgomery White Sulphur Springs,
Comté Montgomery, en Virginie.
L'HOTEL DES SOURCES DE SOUFRE DU COMTÉ MONTGOMERY s'ouvrira le 1er juin 1878, pour la saison d'été, sous la nouvelle direction de Colhoun, Rivers & Co. Il a été mis à neuf et meublé à neuves. La table est confiée à un cuis